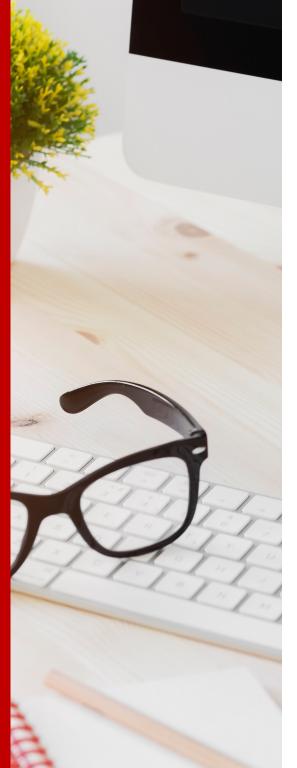


## PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

# DÉCLAREZ VOTRE CRÉANCE RÉSIDENCES SERVICES GESTION - LOYERS MENSUELS -





## SOMMAIRE

• Étape 1	P.2
Connectez vous au site dédié	
• Étape 2	P.5
Renseignez votre créance	
• Étape 3	P.11
Téléchargez vos justificatifs	
• Contacts	D_12



### **CONNECTEZ VOUS AU SITE**

## https://www.btsg.eu

Cette procédure est valable uniquement pour les propriétaires dont les biens sont gérés par la société Résidences Services Gestion.

Vous trouverez le nom de votre société de gestion en haut à gauche sur votre dernier avis de règlement/facture, sous la mention "Locataire".

Pour les déclarations concernant nos autres sociétés de gestion, veuillez vous reporter aux tutoriels dédiés.

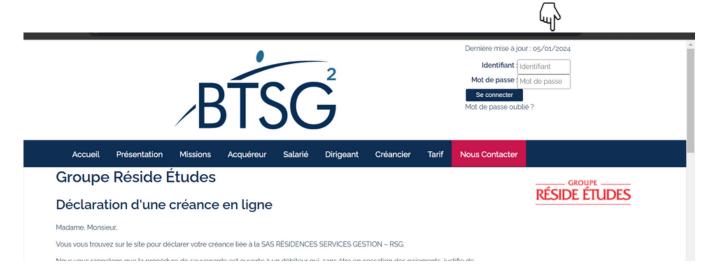
Vos codes d'accès vous sont précisés dans le courrier qui est en cours d'envoi par BTSG<sup>2</sup>. Si vous avez plusieurs références contrats, vous avez reçu plusieurs courriers avec des codes d'accès différents pour chaque contrat.

Dans le cas où vous ne les avez pas reçu, nous vous invitons à vous reporter à la page 4.

Nous vous précisons vous devez faire une déclaration avec le montant total dû pour chaque référence contrat (cf page 9).



1/ Complétez votre identifiant + mot de passe en haut à droite



2/ Modifiez votre mot de passe, complétez votre adresse mail et cliquez sur "Créer/mettre à jour"



Vous serez invité à vous reconnecter avec le même identifiant et votre nouveau mot de passe





#### Vous n'avez pas reçu vos codes d'accès

- 1/ Connectez-vous au site: https://www.btsg.eu
- 2/ Cliquez sur le logo Réside Études



- 3/ Rendez vous au point 2 de la page et suivez les étapes du tutoriel à partir de la page 7
  - 3 possibilités :

Suivez la procédure suivante

1. Vous avez reçu notre courrier et disposez d'identifiants de connexion :

Suivez la procédure suivante 1. Rentrer vos identifiants de connexion en haut à droit de cette page et cliquer sur « Se connecter » 2. Si c'est votre première connexion, vous allez devoir changer uniquement votre mot de passe 3. Cliquer sur « créances à déclarer » 4. Cliquer sur « déclarer une créance » pour le mandat concerné



2. Vous NE disposez PAS d'identifiants de connexion

1. Cliquer sur le lien: https://www.btsg.eu/anonym/mandat/creance/10401062098/residences-services-gestion-rsg-sas

- 2. Compléter les étapes : renseignement de la créance, transmission des justificatifs et envoie de la créance
- 3. Vous avez une créance sur une autre société du groupe RESIDE ETUDES

Allez sur le portail dédié des mandataires judiciaires en cliquant sur ce lien : https://reside-etudes-mj.procedurecollective.com/







## RENSEIGNEZ VOTRE CRÉANCE

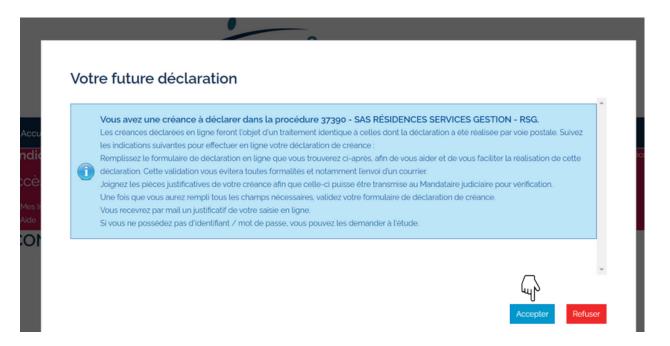


Vos informations étant déjà complétées, vous pouvez déclarer votre créance

#### Mes créances à déclarer

Sous toute ré	serve - en l'état des indi	cations por	tées à notre connaissance		Coo données n'étant nas
Nom du mandat Filtrer			Numéro du mandat	€ ob	Ces données n'étant pas ligatoires, vous n'avez pas à les compléter
Déclarer	Ouverture 👵	Nº 🙃	Nom du mandat 🕤	Réf. 👩	
Saisir votre déclaration	04 déc. 2023	37390	RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG SAS	PRSo1	
Saisir votre déclaration	04 déc. 2023	37390	RÉSIDENCES SERVICES GESTION - RSG SAS	CBVos	
√m)					

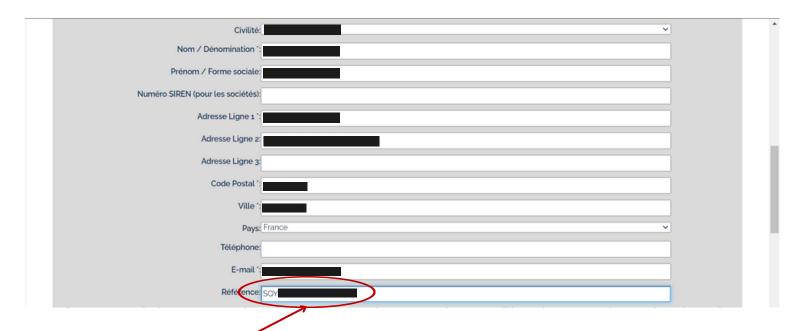
#### Cliquez sur saisir votre déclaration







#### Complétez/modifiez vos informations



Reportez la référence indiquée dans votre courrier ou sur votre avis de règlement/facture si vous n'avez pas reçu votre courrier

Nous vous rappelons que si vous avez plusieurs références, vous devez faire une déclaration pour chacune d'elle

 la SELARL THEVENOT PARTNERS, en la personne de Maître Christophe THÉVENOT, 42 rue de Lisbonne à Paris (75008), auprès desquels il convient de prendre attache pour toutes les questions relatives à la poursuite de l'activité, à la gestion des contrats en cours et au traitement des revendications.

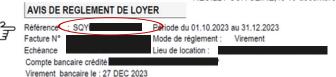
En notre qualité de mandataires judiciaires, et conformément aux dispositions des articles L. 622-24, R. 622-21 et R. 622-24 du code de commerce que vous trouverez reproduites au dos de la présente, vous devez procéder à votre déclaration de créance, à peine de forclusion, avant l'expiration du délai de **DEUX (2) MOIS** à compter du **20 décembre 2023**, délai augmenté de deux (2) mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

Vous trouverez également reproduites au dos de la présente, les dispositions légales et réglementaires relatives aux délais et formalités à respecter pour déclarer votre créance, pour solliciter, le cas échant, un relevé de forclusion et pour les actions en revendication et en restitution ainsi que les articles L. 621-10, R. 621-19 et R. 621-24 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article R. 622-21 du code de commerce, il convient de noter que votre créance a été portée par le débiteur sur la liste, de la façon suivante :

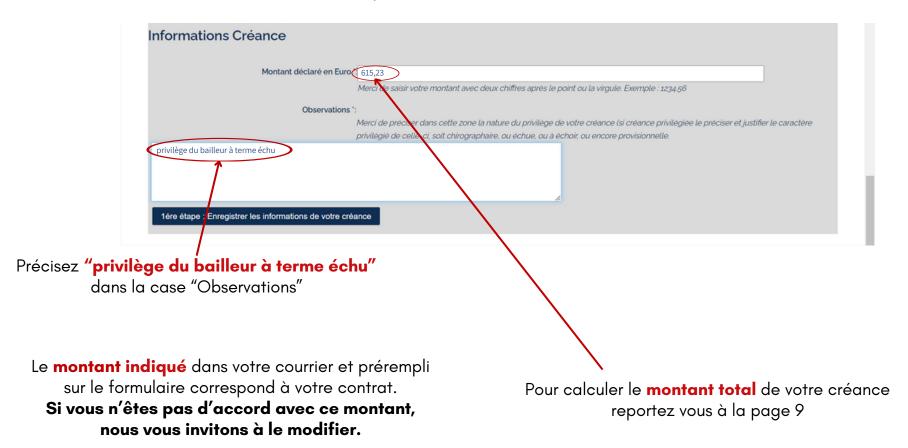


NEUILLY SUR SEINE, le 19 décembre 2023





#### Complétez/modifiez votre créance

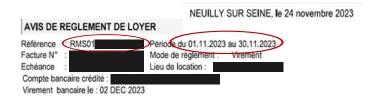




Pour déclarer toutes les créances dues pour le même contrat

## Vous devez reporter les montants indiqués sur vos avis de règlement/factures de Novembre et Décembre 2023

Novembre 2023



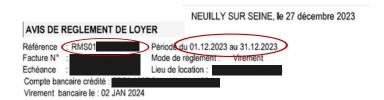
Facture établie pour le compte du propriétaire dans le cadre du mandat de gestion intégré au bail. Pour toute question relative à cette facture, vous pouvez contacter le service "relations propriétaires" par téléphone au 01 53 23 38 70 ou e-mail: relations.proprietaires@reside-etudes.fr

		TOTAL DU:	564,39 €
	TTC exigible	e le 30.11.2023 :	564,39 €
		soumis à taxe : Total hors taxe : TVA ou TAXES :	-33,33 € 539,53 € 58,19 €
RETENDE WODILIER			.,,
TVA 10% RETENUE MOBILIER	497,18 €	10,00 %	49,72 € -33,33 €
Loyer Parking (LM) TVA 20%	42,35 €	20,00 %	42,35 € 8,47 €
Loyer Meubles (LM)			497,18 €
DESIGNATION	BASE OU TARIF	QUANTITE OU TX	MONTANT

Montant dû à déclarer pour novembre: 564,39€

soit la totalité de votre facture de novembre

#### Décembre 2023



Facture établie pour le compte du propriétaire dans le cadre du mandat de gestion intégré au bail. Pour toute question relative à cette facture, vous pouvez contacter le service "relations propriétaires" par téléphone au 01 53 23 38 70 ou e-mail: relations.proprietaires@reside-etudes.fr

DESIGNATION	BASE OU TARIF	QUANTITE OU TX	MONTANT
Loyer Meubles (LM) TVA 10% RETENUE MOBILIER	477,56 €	10,00 %	477,56 € 47,76 € -33,33 €
Procédure de sauvegarde loyer 10% (du 01/12/2023 au 03/12/2023) Procédure de sauvegarde TVA 10%	-46.22 €	10.00 %	-46,22 € -4,62 €

Procédure de sauvegarde loyer 10% : - 46,22€ Procédure de sauvegarde TVA 10%: - 4,62€

Montant dû à déclarer pour décembre : 50,84€ soit le montant qui ne vous a pas été versé pour décembre

Montant total de la créance à déclarer :615,23€ (564,39+50,84€)

Nous vous rappelons que vous devez faire une déclaration avec le montant total dû pour chaque référence contrat





#### Si une tiers personne intervient pour votre déclaration



Précisez "privilège du bailleur à terme échu" dans la case "Observations"





## **TÉLÉCHARGEZ VOS JUSTIFICATIFS**



#### Déposez votre avis de règlement/facture

Wodiner les informations de	e votre creance		Téléchargement du fichier [SQY_PS.pdf] OK
2ème étape : just	ificatif de votre créar	nce	Cooling general de nomer [eq.1_1 c.pur] on
	uillez rajouter votre RIB en pièce joint	es pouvant justifier votre créance (factures, justificatifs, etc). e.	
1	Glisser-déposer	des fichiers sur cette zone ou bien cliquer ICI pour téléc	harger un fichier
SQY PS.pdf 0.2MB			
Vos Piéces Jointes			
Mise en ligne 🌖		Nom du fichier 👵	
5.5	ianv. 2024	SOY_PS.pdf - 246 KB	
3ème étape : Envoyer votre	e créance		

Cliquez sur "Envoyer votre créance"

Pour confirmer votre déclaration, cliquez sur "J'envoie ma créance"





#### Votre créance a bien été déclarée

Pour toute autre créance Résidences Services Gestion à déclarer cliquez à nouveau sur "Créances à déclarer".



Pour tout contrat Résidences Services Gestion manquant sur votre espace personnel, nous vous invitons à répéter ces opérations en utilisant vos codes d'accès ou à vous reporter à la page 4 si vous ne les avez pas reçu.





Une fois validé, vous recevrez une confirmation de déclaration. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables. Vous pouvez suivre l'évolution de votre demande en vous connectant avec vos codes d'accès.

Pour toute interrogation relative à la procédure de sauvegarde, les équipes du Service Relations Propriétaires de Réside Études sont disponibles par mail: ps.proprietaires@reside-etudes.fr et par téléphone 01 48 70 31 20